

Ecrit par le 19 décembre 2025

Comment sont protégés les espaces naturels lors de leur fréquentation estivale ?



HOCQUEL A - VPA

Depuis le 15 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre, l'Office français de la biodiversité (OFB), en collaboration avec la Gendarmerie, prévient et contrôle les éventuelles atteintes à l'eau et à la nature dans les espaces naturels du Vaucluse.

Sans effort de préservation de la biodiversité, la fréquentation des espaces naturels menace la faune et la flore en portant atteinte à l'habitat des espèces et en abîmant des écosystèmes parfois fragiles. Une affluence incontrôlée dégrade également les paysages et peut générer des conflits d'usage entre les différents acteurs du territoire.

Afin de contrer ces atteintes à l'environnement,

Ecrit par le 19 décembre 2025

l'Office français de la biodiversité a lancé une campagne de sensibilisation à échelle nationale. Celle-ci vise à prévenir la survenance de dégradations en enseignant les bonnes pratiques aux usagers de la nature et en alertant sur les comportements à risque.

Dans ce cadre, l'OFB, l'ONF (Office national des forêts) et la gendarmerie de Vaucluse, sous l'autorité du préfet, participent à des contrôles conjoints sur l'ensemble du département. Leurs patrouilles se déploient dans les différentes réserves biologiques du territoire, du Mont Ventoux au Petit Luberon. Le dispositif s'étend aussi au-delà des zones protégées afin de s'adapter à l'affluence et à l'évolution des risques. Par exemple, les bords de Durance font partie des espaces surveillés. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP) et de la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature de janvier 2024.

MMH



Montmirail Copyright Hocquel A -VPA

Ecrit par le 19 décembre 2025

(Vidéo) Les gendarmes de Pertuis sauvent des sangliers de la noyade



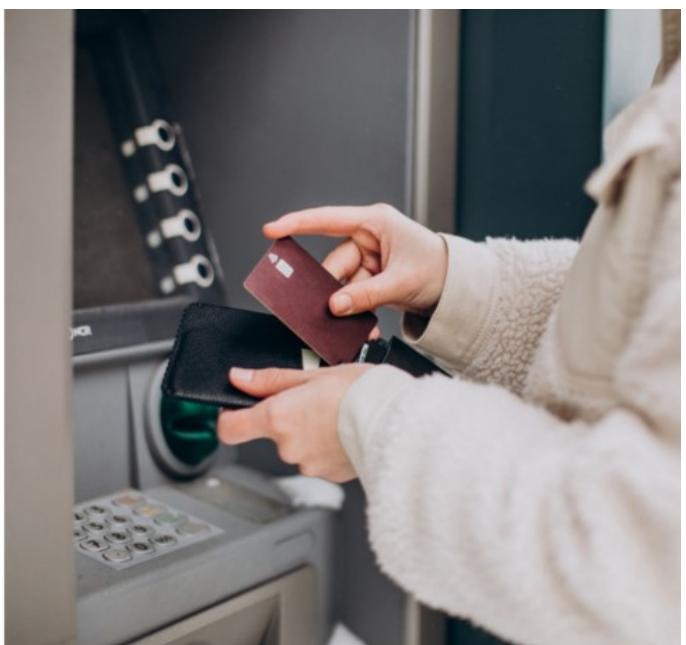
Récemment, les gendarmes de Pertuis ont dû intervenir à Bonnieux suite à l'appel d'un riverain concernant trois sangliers qui étaient coincés et qui allaient possiblement se noyer. Ainsi, le garde champêtre et les gendarmes se sont déplacés sur les lieux.

Après plusieurs tentatives pour faire remonter les trois animaux sur la terre ferme en les faisant passer par une planche, en vain, les gendarmes ont dû employer un lasso de capture de chien. Les gendarmes ont finalement réussi à sortir les sangliers un à un, qui ont tout de suite pris la fuite.

Ecrit par le 19 décembre 2025

©Compagnie de gendarmerie départementale de Pertuis

La gendarmerie de Bollène recherche les victimes d'une escroquerie



Suite aux interpellations de plusieurs ressortissants irlandais abordant les automobilistes, la gendarmerie nationale de Vaucluse alerte sur une série d'escroquerie et lance un appel à témoin.

Les gendarmes de Bollène viennent de procéder aux interpellations de plusieurs ressortissants irlandais suspectés de commettre des escroqueries dans la région, voire sur le territoire national.

Les escrocs opèrent de manière à ce que des automobilistes (aire de repos, sorties d'autoroute, bord de route) leur viennent en aide en faisant croire à une panne d'essence ou un autre mobile... Ces derniers indiquent alors ne plus avoir d'argent liquide pour se rendre chez eux en Irlande.

« Ils demandent alors à leur victime de retirer une forte somme d'argent et en remboursement ils procèdent à un virement bancaire, explique la gendarmerie de Vaucluse. Ce virement est fait devant la victime mais avec une application fictive. Ensuite, les protagonistes suivent la victime au distributeur de

Ecrit par le 19 décembre 2025

billets et se font remettre la somme. Mais plusieurs heures, voire quelques jours plus tard, la victime s'aperçoit que le virement n'a jamais été réalisé et comprend qu'elle a été victime d'une escroquerie... »

La gendarmerie nationale lance donc un appel à témoins pour retrouver les témoins et les victimes de l'escroquerie ou de sa tentative, en vue de compléter les investigations utiles pour confondre les auteurs...

Brigade de gendarmerie de Bollène : 04 90 30 10 28

Rosalie Ricard-stagiaire

Orange : les gendarmes de Vaucluse accueillent le public le temps d'une journée

Ecrit par le 19 décembre 2025



La Gendarmerie de Vaucluse organise une journée portes ouvertes ce samedi 25 mai à l'escadron de gendarmerie mobile d'Orange. Au programme : présentation des métiers, du matériel et du personnel, des démonstrations, mais aussi des conférences.

Ce samedi 25 mai, la Gendarmerie de Vaucluse vous donne rendez-vous à Orange pour une journée portes ouvertes. L'occasion de se renseigner sur les différents métiers de la gendarmerie, mais aussi d'assister à des démonstrations. La journée sera également rythmée par des conférences sur divers sujets qui aborderont la sécurité.

Sur place, il y aura des foodtrucks pour se restaurer, et des stands pour en apprendre plus sur les scènes de crime, le véhicule blindé de la gendarmerie mobile, la brigade nautique, la Gendarmerie de l'air, ainsi que la section aérienne de la gendarmerie.

Ecrit par le 19 décembre 2025



©Gendarmerie de Vaucluse

Le programme des démonstrations

- **10h30** : interception de véhicule par l'antenne du Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (AGIGN)
- **11h** : franchissement opérationnel par le Peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie (PSPG)
- **11h30** : recherche de stupéfiants par l'équipe cynophile
- **12h** : drone par la Gendarmerie de l'Air
- **12h30** : interpellation par DSIA et équipe cynophile
- **13h** : prise d'otages par l'AGIGN
- **13h30** : franchissement opérationnel par le PSPG
- **14h** : interception de véhicule par l'AGIGN
- **14h30** : recherche de stupéfiants par l'équipe cynophile
- **15h** : focus sur la brigade équestre et la brigade nautique
- **15h30** : drone par la Gendarmerie de l'Air
- **16h** : Interpellation par DSIA et équipe cynophile
- **16h30** : attaque de convoi et extraction de VIP par l'AGIGN

Ecrit par le 19 décembre 2025



©Gendarmerie de Vaucluse

Le programme des conférences

- **11h15** : 'Violences scolaires et harcèlement, un nouveau fléau ?'
- **11h45** : 'Vidéoprotection : qu'est-ce que c'est ?'
- **12h15** : 'Hameçonnage, piratage, rançonlogiciel, quesaquo ?'
- **12h45** : 'Les addictions qui touchent les adolescents'
- **13h15** : 'Cambriolage : comment l'éviter ?'
- **14h15** : 'Violences scolaires et harcèlement, un nouveau fléau ?'
- **14h45** : 'Hameçonnage, piratage, rançonlogiciel, quesaquo ?'
- **15h15** : 'Vidéoprotection, qu'est-ce que c'est ?'
- **15h45** : 'Les addictions qui touchent les adolescents'
- **16h15** : 'Cambriolage : comment l'éviter ?'

Samedi 25 mai. De 10h à 17h. Entrée libre. Escadron Gendarmerie Mobile d'Orange. 554 Avenue Charles de Gaulle. Orange.

Ecrit par le 19 décembre 2025

Théâtre de l'Oulle, l'exceptionnelle 'Elle ne m'a rien dit'



Théâtre de L'Oulle un soir de première à Avignon. Il fait bon et doux. Nous sommes accueillis par Laurent Rochut, le maître des lieux, directeur de la Factory et Denis Sublet, le très dynamique et souriant attaché de presse. Il a pressé tous les journalistes de venir ce soir et fait carton plein. Nous allons assister à une représentation de 'Elle ne m'a rien dit', à propos de l'histoire vraie de Ahlam et Hager Sehili.

Ecrit par le 19 décembre 2025



Séphora Haymann interprétant Hager Sehili et sa soeur Ahlam jouée par Lisa Hours DR MMH

Sur la scène figurent un modeste appartement aux parois tendues d'un tissu transparent et devant celui-ci, un fauteuil roulant. Deux petites filles, la cadette Ahlam dans les bras de l'aînée, Hager, se racontent des histoires et se plaisent à imaginer leur avenir à apprendre tout du monde. Le temps passe. Même si Ahlam n'a jamais pu marcher, elle est désormais une jeune femme indépendante et heureuse qui exerce le métier de contrôleur de gestion à Strasbourg.

Elle va rencontrer,

par l'entremise d'une lointaine amie, un jeune homme ingénieur en informatique, qui vient d'un petit village du Maghreb. Il lui fait assidument la cour. Seul hic, il est en situation irrégulière et leur amour, s'il devient officiel, pourrait bien les sauver d'une séparation devenue désormais inenvisageable. Bientôt Ahlam met au monde leur petit garçon.

En réalité ?

Ecrit par le 19 décembre 2025

Ahla Sehili mourra samedi 17 avril 2010 à 14h52 sous les coups de son conjoint avant que celui-ci ne se défenestre, laissant leur nouveau-né au creux de leur lit. Lorsque les amis et les voisins rentreront dans l'appartement, c'est dans un champ de bataille maculé de sang qu'ils trouvent le corps torturé et sans vie d'Ahla.

Avant cela ?

La personnalité hors norme d'une femme Hager Sehili, la grande sœur d'Ahla, qui fait trembler ciel et terre afin qu'aucune femme, jamais, ne meurt plus sous la torture et la violence des coups de son conjoint.

Faute lourde

Mais le sujet principal de la pièce est peut-être ailleurs : dans le traitement humain, psychologique et administratif de ces affaires par la Justice et la Police. Car, depuis la mort de sa petite sœur, Hager milite pour la prise en compte de ces femmes abimées par les brimades à répétitions qui n'arrivent pas à se sauver d'une mort trop souvent programmée. Elle veut que, comme en Espagne, les conjoints violents soient immédiatement frappés par une ordonnance de protection et une interdiction judiciaire d'entrer en contact, seule véritable solution pour rester en vie, ce que confirment très clairement les statistiques hispaniques.

L'enquête

Après l'effroi et la sidération, -car Ahla n'a jamais rien dit de ce qu'elle vivait à sa grande sœur-, Hager a enquêté sur la mort de sa cadette et est tombée sur l'inconcevable : la veille de sa mort, sa sœur s'était rendue au commissariat pour demander une ordonnance d'éloignement de son conjoint de son domicile mais le policier de service n'a pas répondu à sa requête et n'a pas pris en compte sa plainte.

Ecrit par le 19 décembre 2025



Corine Juresco interprétant la mère de Ahlam et sa fille jouée par Lissa Hours DR MMH

Défaut de Justice

«Également Hager Sehili est la seule femme, à ce jour, à avoir fait condamner l'Etat pour 'Dysfonctionnement du service public de la Justice' et pour 'faute lourde'. Le jugement a été rendu 11 ans après les faits. C'était le 17 mars 2021 mais ça ne se sait toujours pas,» souligne Hakim Djaziri.
(Ndlr : En France, les femmes victimes de violence peuvent s'adresser au numéro d'urgence [3919](#) et au bureau des Vif (Violences intrafamiliales) dont une cellule existe à la gendarmerie intramuros d'[Avignon](#). Des partenariats existent également avec des bailleurs sociaux tels que Grand Delta Habitat pour des relogements d'urgence en meublés.)

Comment tout a commencé ?

Par une rencontre. Hager Sehili a conté la tragique histoire de sa sœur à Hakim Djaziri, l'auteur de cette pièce lui-même algérien et kabyle. Il explique que dans sa culture la femme tient une place centrale et

Ecrit par le 19 décembre 2025

respectée. Il écrira cette pièce après avoir entendu et enregistré Hager Sehili plus de 20 heures. Pourquoi ? « Pour toutes celles qui subissent et ne parlent pas. Pour qu'il y ait mobilisation urgence et vitale, » martèle l'auteur, metteur en scène et comédien.

Des pistes ?

« Ma cible principale ? Ce sont les jeunes, reprend Hakim Djaziri. Ils sont les bâtisseurs de la société. Mon rôle ? Informer, prévenir, faire en sorte que les collégiens et lycéens puissent changer leur façon de percevoir l'autre parce que nous sommes sur le principe d'inégalité, comme le harcèlement à l'école. On introduit cette question : Qu'est-ce qu'un monde juste, un monde égalitaire ? On veut être impactant en travaillant ainsi en Zone Rep (Réseau d'éducation prioritaire), nous avons pu vraiment changer le regard de ces jeunes avec lesquels nous avons travaillé toute l'année, au gré de plus de 25 ateliers. Lorsque nous sommes revenus un an après, ils avaient mis en place 'La semaine de la douceur'. »



Séphora Haymann, dans le rôle de Hager Sehili et Antoine Formica interprétant le juge des

Ecrit par le 19 décembre 2025

tutelles DR MMH

Le constat, les chiffres ?

«En France, tous les 2,5 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex, précise Hakim Djaziri. Ce qui n'est pas comptabilisé ? Les femmes qui meurent poussées au suicide et celles qui décèdent sous les coups d'un proche, autre que son conjoint. Nous sommes confrontés à une situation dramatique depuis 30 ans, depuis qu'on compte les mortes. Elles sont entre 120 et 150 par an et cela est la funeste conséquence du manque d'égalité homme femme. Près de 200 000 agressions par an toutes confondues sont ainsi comptabilisées : violences administratives, financières, psychologiques, conjugales...»

Mon avis ?

Cette pièce est un bijou d'écriture. La chorégraphie, la gestuelle de la danse en fauteuil roulant, la musique, la mise en scène et la mise en lumière s'imbriquent comme dans un puzzle avec tant d'harmonie, de poésie, oui, oui, vous avez bien lu, que l'on perçoit à peine, ce mouvement d'horlogerie suisse qui en fait une pièce maîtrisée, rythmée, foisonnante. La tension s'installe, monte, s'affaiblit, reprend comme les soubresauts de la vie. Les comédiens jouent avec talent, humilité, s'effaçant devant une réalité crédible, tous offrant une grande justesse. Parce qu'elle est profonde et de grande qualité, cette pièce connaîtra assurément un vif succès.

Grâce à eux

'Elle ne m'a rien dit'. C'est la première phrase qu'a prononcé Hager Sehili lorsqu'elle a rencontré Hakim Djaziri. D'après une histoire vraie de Hager et Ahlam Sehili. Texte et mise en scène de Hakim Djaziri. Assistante mise en scène Marie Collucci. Les comédiens : Séphora Haymann, Lisa Hours, Corinne Juresco, Antoine Formica et Hakim Djaziri. Chorégraphie de Cathy Pollini, scénographie de Ghil Meynard, Création lumière de Lila Meynard, Création sonore de Mehdi Bourayou et costumes d'Aurore Lanne.

Les infos pratiques

'Elle ne m'a rien dit'. Du 29 juin au 21 juillet 2024. Du Lundi au dimanche inclus à 22h30. A la Factory-Théâtre de l'Oulle. 19, Place Crillon. Relâche les mardis. A partir de 13 ans. Durée du spectacle 1h30. De 15 à 22€. Production Le point Zéro. Réservation 09 74 74 64 90 www.la-factory.org et www.theatredeloulle.com

Ecrit par le 19 décembre 2025



De gauche à droite, Hakim Djaziri interprétant le conjoint violent, Lisa Hours pour Ahlam Sehili, Séphora Haymann pour Hager Sehili, Corinne Juresco dans le rôle de Fatimi la mère, la directrice de la sûreté du Bas-Rhin et la doyenne des juges d'instruction et Antoine Formica dans les rôles de l'adolescent, le policier, Stéphane, Gilles, le juge des tutelles, le maire et le greffier. DR MMH

Refus d'obtempérer : le Vaucluse juste

Ecrit par le 19 décembre 2025

derrière la Seine-Saint-Denis



Alors [qu'un policier a été blessé](#) ce week-end après un refus d'obtempérer à Avignon et que la reconstitution des faits ayant abouti à la mort du jeune Nahel le 27 juin 2023 vient d'être organisée à Nanterre, tenter d'échapper à un contrôle semble être devenu un 'sport national' en Vaucluse. C'est ce qui ressort en tout cas d'une étude du service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

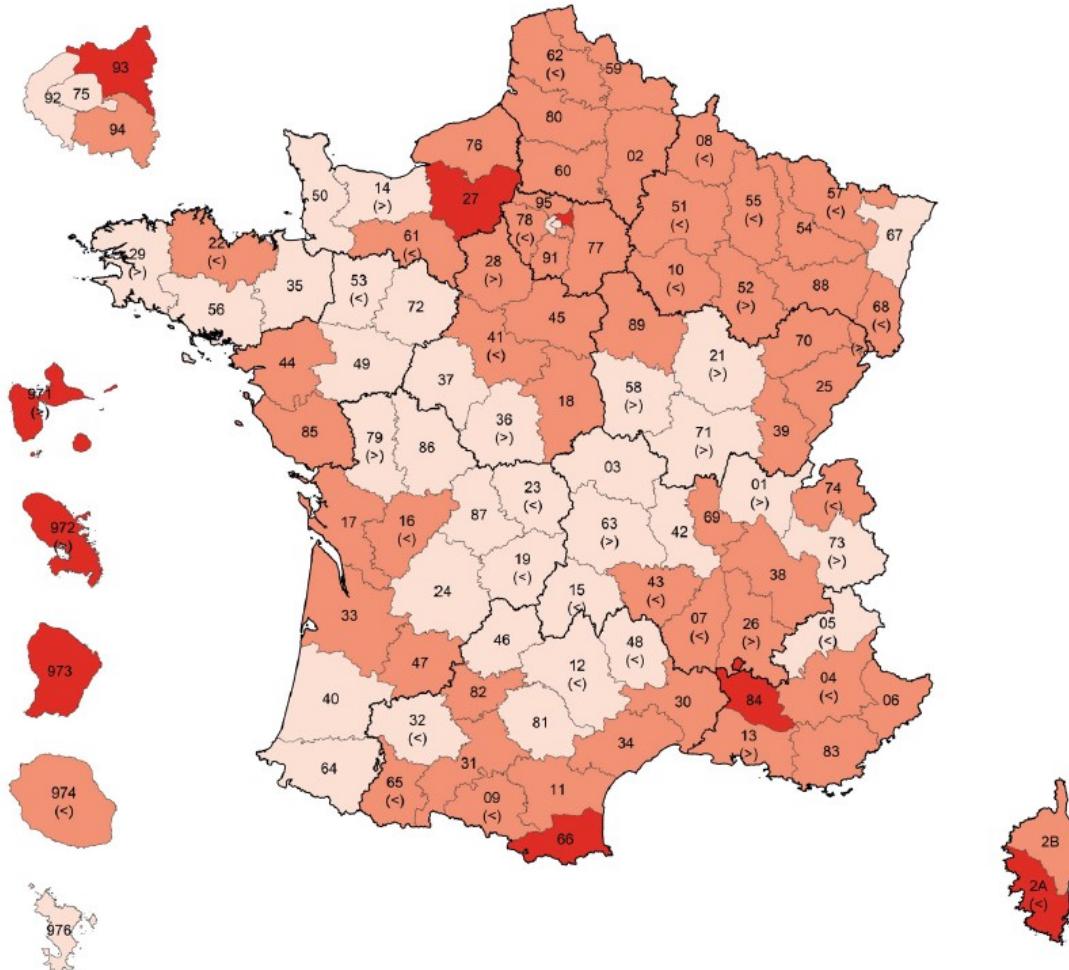
Avec un taux de 6,05 refus d'obtempérer pour 10 000 habitants, le Vaucluse affiche le 2^e taux le plus élevé de France métropolitaine derrière la Seine-Saint-Denis (6,4). Dans ce classement établi par le [Service statistique ministériel de la sécurité intérieure](#) (SSMSI) dans le cadre d'une étude sur les refus d'obtempérer routiers enregistrés par les services de police et de gendarmerie sur la période 2016-2023, les autres départements les plus concernés sont les Pyrénées-Orientales, l'Eure (5,3), la Corse-du-Sud (5) et les Bouches-du-Rhône (4,92). Un 'palmarès' où les départements d'outre-mer se distinguent également avec la Martinique (7,4), la Guadeloupe (7,2) et la Guyane (5,9) alors que la moyenne nationale s'élève à 3,83 pour 10 000 habitants.

Ecrit par le 19 décembre 2025

Densité des refus d'obtempérer routiers pour 10 000 habitants (2016-2023)

Nombre moyen annuel de refus d'obtempérer routiers en moyenne entre 2016 à 2023 pour 10 000 habitants

Moins de 3,4 De 3,4 à 4,9 Plus de 4,9



Cliquer sur l'image pour l'agrandir. © Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

340 refus d'obtempérer par an

Le Vaucluse comptabilise ainsi 340 refus d'obtempérer en moyenne par an sur la période 2013-2023. De quoi afficher le plus important taux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devant les Bouches-du-Rhône (4,92), le Var (4,24), les Alpes-Maritimes (3,87), les Alpes-de-Haute-Provence (3,81) et les Hautes-Alpes (2,54).

Chez nos voisins du grand Sud, la Drôme (4,79), le Gard (4,36), l'Hérault (4,45) affichent des niveaux largement supérieurs à la moyenne hexagonale. Seul le département de l'Ardèche (3,69) descend sous ce seuil (voir tableau ci-dessous).

Ecrit par le 19 décembre 2025

Département	Nombre de refus d'obtempérer routiers								Taux pour 10 000 hab.
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Alpes-de-Haute-Provence	46	46	56	85	83	77	58	52	3,81
Hautes-Alpes	29	27	41	30	48	33	33	45	2,54
Alpes-Maritimes	434	437	402	448	477	410	384	393	3,87
Ardèche	84	104	93	140	134	159	128	129	3,69
Bouches-du-rhône	996	1042	1098	981	1014	1019	1024	860	4,92
Drôme	206	230	259	243	276	267	237	258	4,79
Gard	267	301	318	286	388	376	339	340	4,36
Hérault	458	526	528	519	591	575	528	457	4,45
Var	393	471	505	474	457	510	460	392	4,24
Vaucluse	318	305	334	352	355	374	348	333	6,05
France	24360	26158	25990	26306	26812	27340	25845	23124	3,83

Cliquez sur l'image pour l'agrandir. © Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Augmentation des délits aggravés

Sur la période 2016-2023, les forces de sécurité intérieure ont constaté 25 700 délits de refus d'obtempérer routiers en moyenne par an. Ces derniers ont légèrement diminué sur la période (-5%), avec une hausse entre 2016 et 2021, suivie d'une baisse de 2021 à 2023.

Près d'un refus d'obtempérer routier sur cinq est un délit aggravé, c'est-à-dire qu'ils exposent directement d'autres personnes à un risque de mort ou d'infirmité. En 2023, parmi les 4 900 refus d'obtempérer aggravés enregistrés, 90% mettent en danger des usagers de la route et 10% des agents de la police ou de la gendarmerie. La part de ces délits aggravés est passée de 16% en 2016 à 21% en 2023.

« 97% des personnes interpellée pour un refus d'obtempérer routier sont des hommes. »

Portrait-robot des fuyards

Rapportés à la population potentiellement concernée, ces refus d'obtempérer ne sont pas plus fréquents dans les grandes unités urbaines que dans les petites. Ainsi, les unités urbaines de 200 000 habitants et plus, enregistrent autant de refus d'obtempérer routiers relativement à leur population que les unités urbaines de seulement 5 000 à 10 000 habitants.

Par ailleurs, sur les données provenant des zones police, plus détaillées et représentant 53% des délits élucidés, on observe que 75% des personnes mises en cause sont âgées de 15 à 29 ans et 18% sont âgés de 30 à 44 ans.

Dans le même temps, 97% des personnes interpellée pour un refus d'obtempérer routier sont des hommes. Une proportion quasi stable depuis 2016. Enfin, 87% des personnes mises en cause par la police nationale sont de nationalité française, 8% sont des ressortissants de pays africains, 2% de l'Union européenne, 1% du reste de l'Europe, 1% d'Amérique et 1% d'Asie.

Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende

Pour rappel, le refus d'obtempérer est défini par [l'article L233-1 du Code de la route](#) qui stipule que c'est

Ecrit par le 19 décembre 2025

« le fait, pour tout conducteur, d'omettre d'obtempérer à une sommation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou d'un agent chargé de constater les infractions et muni des insignes extérieurs de sa qualité ».

Selon [Lefebvre-Dalloz](#), « le délit est donc clairement constitué dès lors que trois conditions sont réunies. L'ordre donné par la police ou la gendarmerie doit être explicite. La qualité de l'agent doit être facilement reconnaissable grâce aux insignes et/ou à l'uniforme. L'absence d'arrêt du véhicule doit être clairement intentionnelle ».

Ce refus est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. En cas de circonstance aggravante, le conducteur peut risquer jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende si le refus d'obtempérer a exposé un autre conducteur ou un piéton à un risque de morts ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente.

« La sanction peut monter jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende. »

Si c'est la vie ou l'intégrité physique d'un agent des forces de l'ordre qui a été menacée, la sanction monte à 7 ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende.

En complément, le refus d'obtempérer est sanctionné par la perte de six points sur le permis de conduire et, toujours selon les circonstances, le juge peut aussi prononcer une suspension de permis de conduire pour une durée maximum de 3 ans, l'annulation du permis de conduire, des travaux d'intérêt général, la confiscation du véhicule, un stage de sensibilisation à la sécurité routière...

Ecrit par le 19 décembre 2025



Selon des circonstances strictement encadrées, policiers et gendarmes peuvent utiliser leurs armes lors d'un refus d'obtempérer © Gendarmerie de Vaucluse-Facebook

Refus d'obtempérer ou délit de fuite ?

Le refus d'obtempérer ne doit pas être confondu avec un délit de fuite. Ce dernier est constitué quand un automobiliste refuse de s'arrêter volontairement suite à un accident ou un dommage, et ce quelle que soit sa gravité, pour échapper à sa responsabilité.

Lors d'un contrôle d'alcoolémie ou de stupéfiants le délit de fuite est avéré lorsque le véhicule du conducteur incriminé s'est arrêté avant d'essayer de soustraire aux vérifications.

Un délit de fuite vous expose ainsi à 3 années d'emprisonnement et 75 000€ d'amende. Là aussi, votre permis de conduire pourra être suspendu pour une durée de 5 années au plus.

Usage de l'arme : mode d'emploi

Enfin, n'oublions pas qu'un policier ou un gendarme a la possibilité de faire usage d'une arme à feu face lors d'un refus d'obtempérer. Cet usage de la force doit cependant rester exceptionnel et strictement proportionné. Il est encadré par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique et le Code de la sécurité intérieure et [l'article L435-1](#).

Dans le cadre d'un refus d'obtempérer, ces derniers peuvent notamment utiliser leur arme « lorsque des atteintes à la vie ou à l'intégrité physique sont portées contre eux ou contre autrui » ou « pour

Ecrit par le 19 décembre 2025

immobiliser des véhicules dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ».

Cambriolages : à l'approche des vacances, les gendarmes de Vaucluse appellent à la vigilance



Face à la recrudescence de cambriolages sur certains secteurs et à l'approche des vacances, la gendarmerie de Vaucluse rappelle quelques conseils de prévention :

Ecrit par le 19 décembre 2025

- Verrouillez vos portes et ce même quand vous êtes chez vous.
- Ne laissez pas d'outils à disposition des délinquants, qui leur serviraient à entrer par effraction (pied de biche, tournevis, échelle).
- Ne postez pas en 'public' sur les réseaux sociaux que vous vous trouvez en vacances loin de chez vous.
- Demandez à votre voisin de confiance de récupérer régulièrement le courrier.
- Signalez tout comportement suspect dans votre quartier à la gendarmerie (au 17), en relevant si possible et sans prendre de risque le maximum d'informations.
- Si vous le pouvez, installez quelques équipements peu couteux que les voleurs détestent : éclairages à détection de mouvements, caméras connectées (ne filmant pas la voie publique), renforts aux volets, ampoules connectées pour simuler une présence.
- Utilisez [le dispositif tranquillité vacances](#) en vous signalant à la gendarmerie votre absence, par internet ou sur place. « Nous garderons un œil attentif sur votre domicile et saurons en cas d'intervention à votre adresse que vous ne vous y trouvez pas », explique la gendarmerie de Vaucluse.

Le lieutenant Vincent Bertin prend la tête du Peloton Autoroute d'Orange

Ecrit par le 19 décembre 2025



Le mardi 20 février dernier, le lieutenant [Vincent Bertin](#) a officiellement pris ses fonctions de commandant du Peloton Autoroute d'Orange. Il a été installé par le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de Vaucluse, le capitaine [Arnaud Boque-Lazdinis](#).

La cérémonie s'est déroulée devant l'Arc de Triomphe d'Orange en présence de Yann Bompard, maire d'Orange, [Philippe De Brion](#), secrétaire général de la sous-préfecture de Carpentras, et Valérie Andres, conseillère départementale.

Le lieutenant Vincent Bertin compte 33 gendarmes, hommes et femmes, sous ses ordres, afin d'assurer la sécurité des mobilités, principalement sur l'A7 entre Bollène et Avignon Sud et sur l'A9 entre Orange et Remoulins.

Ecrit par le 19 décembre 2025



Ecrit par le 19 décembre 2025



Ecrit par le 19 décembre 2025

©Adjudant David B. - Gendarmerie de Vaucluse

Bilan sécurité 2023 : Le Vaucluse drogué à la délinquance



En 2023, le Vaucluse a enregistré une nouvelle année de hausse de la délinquance. Des chiffres en augmentation en raison tout particulièrement du développement des activités liées aux narcotrafiquants. Point positif cependant, cet accroissement est aussi dû à l'intensification et

Ecrit par le 19 décembre 2025

aux renforcements des opérations des forces de l'ordre afin de lutter contre les trafiquants de drogue locaux. Une mobilisation, remarquée en haut lieu, qui semble porter ses fruits puisque la préfète de Vaucluse va rejoindre l'Élysée en tant que conseillère sécurité et Intérieur auprès du président de la République après être seulement restée en poste un 1 an et demi dans le département.

En 2023, le département de Vaucluse a totalisé 35 981 faits de délinquance générale. Un bilan en augmentation 7,06% par rapport à 2022 (33 441 faits). Il s'agit du chiffre le plus élevé sur les 10 dernières années.

Cette hausse masque cependant des chiffres très disparates selon les catégories de délits. Ainsi, si la majorité des indicateurs de la délinquance enregistrés dans le Vaucluse par les services de police et de gendarmerie sont à la hausse avec +6,3% pour les violences physiques non crapuleuses, +9,6% pour les menaces et chantages, +8,9% pour les vols liés à l'automobile et +24% pour les cambriolages hors résidences, d'autres types sont à la baisse comme les violences crapuleuses (-6%) et les cambriolages de résidences principales et secondaires (-12,1%).

Entre 2022 et 2023, c'est surtout les infractions à la législation sur les stupéfiants dans le Vaucluse qui ont très fortement augmenté.

Ainsi, en zone gendarmerie 2 224 infractions ont été relevées, soit +53,5%. Bien que moins importante, l'augmentation (+16,62%) est aussi significative en zone police avec 1 852 infractions relevées.

Ecrit par le 19 décembre 2025



Violaine Démaret, préfète de Vaucluse (à gauche) en compagnie de Hélène Mourges procureure de la République à Carpentras.

Un taux points de deal équivalent à Marseille

Avec 16 points de deal estimés en zone de gendarmerie et 37 estimés en secteur police, le Vaucluse affiche des taux de points de deal par habitant proche de ceux de Marseille.

« Une nouvelle fois, le trafic de stupéfiants constitue l'enjeu majeur de notre département », constate Violaine Démaret, la préfète de Vaucluse en partance à la fin du mois de février pour l'Élysée en tant que conseillère sécurité et Intérieur auprès du président de la République.

C'est donc sur ce point de la lutte contre les narcotrafiquants que les forces de l'ordre se sont montrées particulièrement actives en 2023 dans le département grâce notamment à l'opération Tempête.

Ce nouveau mode opératoire, mis en place l'an dernier par le ministère de l'Intérieur, consiste à réunir sur plusieurs jours de très nombreux effectifs de gendarmerie dans un département sensiblement touché par la délinquance et de mener simultanément plusieurs opérations sur le territoire. Dans ce cadre, le Vaucluse a fait partie de la 2^e vague de départements bénéficiaires.

Ainsi, du 27 novembre au 1er décembre dernier, ce sont 1 500 gendarmes qui ont participé à 13 enquêtes judiciaires ainsi qu'à de très nombreuses opérations de police administrative (lutte contre l'immigration irrégulière, contrôle de zones et de flux ou encore sécurisation des transports publics).

Ecrit par le 19 décembre 2025

Si le dispositif s'attaque à la délinquance générale, Tempête 84 a produit d'importants résultats, dont des saisies de drogues (25,9kg de cannabis et 650g de cocaïne) et de 18 armes, mais également 73 interpellations et 59 gardes à vue.

« Grâce à cette opération, les gendarmes ont pu déstabiliser les réseaux, créer de l'insécurité chez les délinquants et surtout rassurer leurs concitoyens par une saturation de l'espace », explique la préfète.

Harceler les narcotrafiquants

En complément de ces mobilisations ponctuelles, le Vaucluse a aussi reçu des renforts pour ses effectifs permanents (12 postes nets pour le commissariat d'Avignon, 2 pour celui de Carpentras et 7 pour celui de Cavaillon). A cela s'ajoute une Cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS). Animée par le service de police judiciaire d'Avignon, en présence du groupement de gendarmerie départementale et de la direction départementale de la sécurité publique et des chefs de services d'investigation du département, cette structure d'échanges permet d'optimiser le partage de renseignements inter-services afin de renforcer la coordination en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le département. De quoi accentuer encore davantage la pression sur les différents réseaux et donner des résultats probants.

Ecrit par le 19 décembre 2025



Depuis décembre dernier, la CRS 81 basée à Marseille est activable en 15 minutes pour renforcer les effectifs des forces de l'ordre sur des évènements ponctuels. Elle est également utilisée une à deux fois par semaine sur le territoire vauclusien pour des opérations « coup de poing » afin d'appuyer les forces locales, notamment lors d'opérations anti-stupéfiants. © DR-Facebook Police nationale de Vaucluse

+41% des saisies de drogues

Ce travail de fond a notamment permis la saisie exceptionnelle en juin dernier de 1,9 tonne de cannabis à Remoulins, en lien avec le démantèlement d'un vaste réseau irriguant le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et la Drôme. Dans le même temps, les saisies cumulées de la police et de la gendarmerie se sont élevées à 795,38kg de résine de cannabis en 2023 contre 516,06kg en 2022, à 114 kg d'herbe de cannabis en 2023 (100kg en 2022) et à 33,8kg de cocaïne (36,2 kg l'année précédente).

Au total, sans compter la saisie record de 1,9 tonne, la direction interdépartementale de la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale et la brigade des douanes d'Avignon ont saisi sur le département près de 960kg de produits stupéfiants en 2023 contre 679kg en 2022, soit une

Ecrit par le 19 décembre 2025

augmentation de 41%.

Plus de 10M€ d'avoir criminels saisis

Par ailleurs en 2023 ce sont 5,625M€ (+92 %) d'avoirs criminels qui ont été saisis par la DIPN (Direction interdépartementale de la police nationale - anciennement DDSP) et plus de 5,46M€ par la gendarmerie (+91%). Au cours de l'année, 240 armes à feux ont été aussi saisies par la gendarmerie (+83%) et 90 par la DIPN (+34,3%). Des saisies d'armes (où figure une trentaine d'arme de guerres de type 'kalachnikov' ou 'Uzi') souvent en lien avec les trafics de stupéfiants, mais également dans d'autres cadres tels que les interventions pour violences intra-familiales.



Saisie record en Vaucluse en 2023 pour les gendarmes, les douaniers et les policiers. © DR/Facebook gendarmerie de Vaucluse

Le consommateur : « Celui qui est à l'origine de tout »

Ecrit par le 19 décembre 2025

« La lutte contre les trafics de stupéfiants nécessite également de s'attaquer aux consommateurs, celui qui est à l'origine de tout » insiste la préfète. Depuis le 1er septembre 2020, les infractions à la législation sur les stupéfiants peuvent désormais être relevées vis-à-vis des consommateurs par l'amende forfaitaire délictuelle. Leur nombre a très fortement progressé passant de 1291 en 2022 à 2481 en 2023 (846 en zone police et 1635 en zone gendarmerie), soit une progression de 92%. »

Continuer la lutte contre les 'cartels'

« Le trafic de stupéfiants reste un fléau à l'échelle du département et à ce titre, la lutte contre le narco-trafic restera la priorité de 2024, » poursuit la représentante de l'Etat dans le département. Un combat contre cette criminalité organisée qui va s'intensifier en matière de lutte contre les consommateurs tout particulièrement, en continuant à démultiplier les amendes forfaitaires délictuelles et en alertant sur les effets sur la santé.

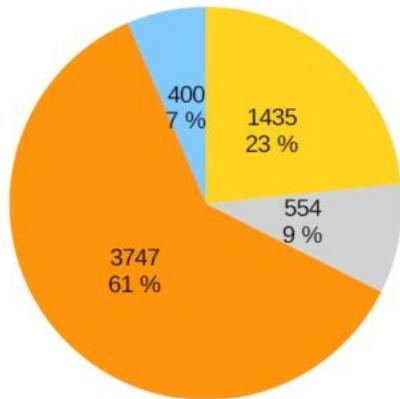
« Nous allons également continuer à harceler les dealers sur les points de distribution et restaurer le cadre de vie pour les habitants grâce à des opérations coups de poing coordonnées. Nous allons encore davantage maîtriser les flux en continuant à renforcer la présence des policiers sur le terrain : contrôles des flux de personnes et stupéfiants, contrôles dans les transports... Pour cela, nous disposons notamment de renfort avec la mise en œuvre en zone police d'une brigade de sécurisation des transports en commun d'une dizaine d'agents. Elle est opérationnelle depuis le 4 décembre 2023. La BSTC a déjà effectué deux missions sur la gare SNCF Gare Centre en collaboration avec la sûreté ferroviaire. Enfin nous poursuivre le ciblage de l'organisation et la logistique des stupéfiants, grâce à l'action au long cours de la police judiciaire, et démanteler les cartels. »

Plus de violences, moins de vols

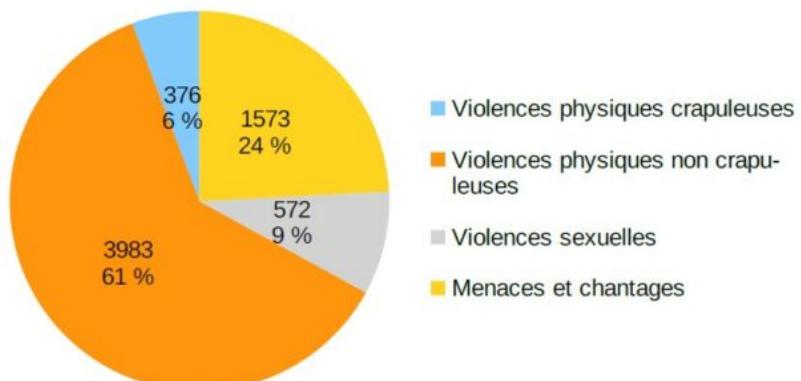
Le bilan sécurité annuel du Vaucluse fait apparaître une hausse de +6% des Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en 2023. Cela est surtout dû à l'augmentation des violences physiques non crapuleuses (violences gratuites, qui ne sont pas liées à l'atteinte aux biens, +6,3%), les menaces et chantages (+9,6%) ainsi que les violences sexuelles (+3,2%). A l'inverse, les violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences) baissent de -6%.

Ecrit par le 19 décembre 2025

AVIP 2022



AVIP 2023



Détail du nombre et de la répartition des Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) dans le département.

Les violences contre les femmes continuent malheureusement d'augmenter avec 27 plaintes supplémentaires pour atteindre 2 856 en 2023. Après les 4 féminicides de 2022, le Vaucluse n'en a eu aucun à déplorer l'an dernier, même s'il y a eu 4 tentatives d'homicide. Une grande majorité de ces violences dont sont victimes les Vauclusiennes se déroulent dans un contexte familial.

Par ailleurs, si les plaintes pour violences à caractère sexuel sont numériquement moins importantes (-27 plaintes), notamment dans la catégorie des agressions sexuelles, les forces de l'ordre vauclusienne constate une augmentation des viols (+25% en un an). Là encore, dans une très grande majorité des cas, la victime connaît l'auteur des faits.

Ecrit par le 19 décembre 2025

Infractions	2022		2023	
	Total	Dont contexte familial	Total	Dont contexte familial
Homicide	4	4	0	0
Tentative d'homicide	5	3	4	3
Violences ayant entraîné la mort	0	0	0	0
Autres coups et blessures volontaires	1513	1012	1495	1026
Séquestration	11	1	8	3
Menace ou chantage	629	198	655	257
Atteinte à la dignité et à la personnalité	436	95	440	31
Proxénétisme	2	2	2	0
Viol sur des majeures	80	39	100	46
Harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles	96	6	125	7
Atteinte sexuelle	53	9	27	0
Total	2829	1369	2856	1373

Les violences faites aux femmes en Vaucluse.

Moins de cambriolages dans les résidences principales

Au cours de l'année 2023, police et gendarmerie ont dénombrés : 4 665 vols liés à l'automobile (+8,9%), 5 197 vols sans violences contre des personnes (-0,32%) et 956 autres vols sans violence contre des entreprises ou des établissements (-26,2%).

Concernant les cambriolages, où [le Vaucluse apparaît en 4^e position des départements français les plus touché](#), le nombre de cambriolage est à la baisse (-5%) et tout particulièrement celui des résidences (-12,1%).

Par contre, les cambriolages hors résidence, dans les entreprises ou les locaux commerciaux (du fait souvent de bandes organisées) est en hausse de +24%.

Enfin, les escroqueries et infractions économiques et financières sont, elles aussi, en augmentation de 6,2% en 2023.

Intensification des actions contre l'immigration irrégulière

Le nombre d'interpellations a progressé, avec 942 interpellations pour vérifications du droit au séjour en 2023, contre 630 en 2022. Concomitamment, le nombre de mesures administratives liées à des décisions d'éloignement est également en hausse, avec 1 328 mesures prises, contre 930 en 2022, soit une augmentation de 42,8%. Ces 1 328 mesures se décomposent en 1 091 décisions d'éloignement proprement dites (obligations de quitter le territoire français ou arrêtés d'expulsion), et 237 mesures administratives complémentaires à des décisions d'éloignement (assignations à résidences, interdictions de retour sur le territoire français).

Ecrit par le 19 décembre 2025

Parmi ces 1 328 mesures, 319 sont liées à des troubles à l'ordre public, soit 24%, contre 28.4% en 2022. Par ailleurs, les étrangers en situation irrégulière sortant de prison font systématiquement l'objet d'un éloignement du territoire national. 44 interpellations concernant des sortants de prisons ont ainsi été effectuées en 2023, comme en 2022.

La lutte contre l'immigration irrégulière implique également des contrôles fréquents au sein des entreprises afin de vérifier les droits au travail des employés de nationalités étrangères.

Ainsi, les services de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ont procédé en 2023 dans le Vaucluse au contrôle de 393 personnes, dont 213 dans le secteur du BTP, 54 dans le secteur de l'agriculture, 48 dans les hôtels, cafés et restaurants (HCR) et 78 dans d'autres secteurs. 102 procédures ont été diligentées contre des employeurs et 152 personnes interpellées.

Sécurité routière : une année contrastée

« 2023 est une année contrastée pour la sécurité routière dans le Vaucluse, observe la préfète de Vaucluse. Si l'année passée poursuit la baisse de la mortalité entamée en 2022 avec 28 morts, soit 9 de moins (-24%) que l'année précédente (-33% par rapport à la période de référence 2017/2019), les autres indicateurs sont en revanche à la hausse alors même qu'au niveau national la tendance est à la baisse. Ainsi, le nombre d'accident et le nombre de blessés sont tous deux en augmentation : 265 accidents en 2022 contre 332 cette année (+25% par rapport à l'année dernière et +20% par rapport à la période 2017/2019) et augmentation du nombre de blessés de 38% par rapport à l'année dernière (438 blessés en 2023) et de 28% par rapport à la période de référence 2017/2019. »



Ecrit par le 19 décembre 2025

Le nombre d'accident est en hausse dans le Vaucluse. © Archives DR/Facebook gendarmerie de Vaucluse

Piétons et cyclistes en première ligne

« La répartition des personnes tuées par catégories d'usagers interpelle : on constate une baisse importante de la mortalité routière pour les deux-roues motorisés (21 % cette année, ce qui est comparable aux chiffres 2017/2021 contre 30 % l'année dernière) et les véhicules de tourisme alors que la mortalité routière augmente pour les piétons et surtout les cyclistes à l'inverse de la tendance nationale (4 cette année contre 3 en 2022 et 2 en 2021). »

« On constate également, contrairement à la tendance nationale, une augmentation du nombre de tués de plus de 65 ans en 2023 : 11 contre 8 l'année dernière alors même que la mortalité routière a baissé.

Les mois les plus meurtriers en 2023 ont été avril et septembre qui concentrent à eux seuls 46% des tués de l'année.

Les accidents mortels ont lieu hors agglomération dans 60% des cas (62% sur la période 2018/2022) et en agglomération dans 35 % des cas (27% sur la période 2018/2022). En revanche, 2023 se démarque aussi par une forte baisse de la mortalité sur l'autoroute avec 1 mort contre 4 l'année dernière.

S'agissant des accidents les trois derniers mois de l'année ont été particulièrement accidentogènes puisqu'ils concentrent à eux seuls 43% des accidents et 41% des blessés de l'année alors même que l'année 2022 et la période 2017/2019 étaient très homogènes sur le nombre d'accidents par mois.

1 650 suspensions de permis

En 2023, ce sont 1 650 mesures de suspension de permis de conduire qui ont été prises (1 677 en 2022) : dont 628 pour alcoolémie, 632 pour stupéfiants et 363 pour excès de vitesse. Cette situation a motivé un durcissement du barème des règles de suspension du permis de conduire en mai 2023. Ainsi, les suspensions pour usage de stupéfiants sont passées de 6 à 12 mois, celles pour cumul d'infractions de 6 à 8 mois et celles pour usage du téléphone portable concomitant à une infraction de 1 à 2 mois.

« Les délinquants agissent fortement, nous répondons très fortement. »

« Les délinquants agissent fortement, nous répondons très fortement », martèle Violaine Démaret en conclusion de la présentation de ce bilan 2023 de la délinquance en Vaucluse.

Et même si les chiffres sont à la hausse elle souligne aussi qu'ils sont en augmentation parce que de nombreux moyens ont été déployés afin de faire la chasse aux Infractions révélées par l'activité des services (IRAS). Des infractions qui ne peuvent pas être constatées autrement que par l'action des policiers et des gendarmes car elles ne font pas de victimes directes.

« En 2023, nous avons obtenu des résultats historiques avec une hausse des Iras de +36% en zone police et +44% en zone gendarmerie. »

Pour 2024, [Thierry Suquet, son prochain successeur à la tête des services de l'Etat en Vaucluse](#), aura donc fort à faire. Nul doute cependant que son poste précédent à Mayotte risque de l'avoir bien préparé à affronter la délinquance vauclusienne...